



AVIS DE LA VOIE MARITIME N° 23 – 2022

TIRANT D'EAU PERMIS – MONTRÉAL AU LAC ONTARIO ET LE CANAL WELLAND

Les navigateurs sont avisés que les niveaux d'eau actuels et prévus sur le lac Saint-Louis permettent d'annuler la réduction de tirant d'eau dans la section Montréal – lac Ontario décrite dans l'avis de la Voie maritime n° 21 de 2022. Par conséquent, **à compter d'aujourd'hui, le tirant d'eau maximum permis dans la section Montréal – lac Ontario sera de 80,8 dm (26'-6'') pour tous les navires.**

Les restrictions de vitesse énoncées aux avis aux navigateurs no 11, 18 et 21 de la section Montréal–lac Ontario demeurent toujours en vigueur.

Dans le canal Welland, le tirant d'eau maximum demeurera à 80,8 dm (26'-6'') pour tous les navires.

Les navires munis d'un système d'information sur le tirant d'eau approuvé et opérationnel seront toujours autorisés à transiter avec un tirant d'eau de 7cm (3") au-dessus du tirant d'eau maximal permis.

Le 2 décembre 2022